

Financement de la culture à Genève : vers un effort partagé par toutes les collectivités publiques

Les travaux de l'atelier Finances ont confirmé de manière très claire ce que l'on savait déjà en partie : les efforts financiers des collectivités publiques genevoises en matière de culture sont très inégaux.

Outre les écarts importants entre la Ville et l'Etat qui ont été déjà largement évoqués, il convient de relever une grande disparité dans les dépenses d'encouragement à la culture des 45 communes genevoises.

Il est évident que les efforts importants d'une dizaine de communes, dans le domaine de la culture, bénéficient à l'ensemble de la population genevoise. En finançant les institutions ou les lieux se trouvant sur leur territoire, mais également en soutenant parfois la création ou des projets ponctuels, ces communes mènent une politique culturelle dont l'intérêt dépasse largement leurs frontières communales.

Considérant que l'offre culturelle genevoise, par sa grande diversité, touche, d'une manière ou d'une autre, toutes les couches de la population, il nous paraît plus que souhaitable que toutes les communes du canton, quelles que soient leurs caractéristiques socio-économiques, participent selon leur capacité financière à l'effort collectif en matière de culture.

L'atelier Finance a examiné différentes possibilités de financement intercommunal et péréquatif de la culture à Genève. Si la création d'un « fonds culturel » auquel toutes les communes contribueraient selon des modalités à définir pourrait être envisagé, la solution qui semble a priori la plus facile à mettre en œuvre consisterait à s'appuyer sur le FEC (« Fonds d'équipement communal ») qui à l'avantage d'exister et d'avoir déjà été mis à contribution pour des investissements culturels à caractère intercommunal.

Dans l'idéal, il conviendrait tout d'abord que le FEC puisse accroître de façon significative l'enveloppe destinée à la culture, notamment par un apport globalement plus important de l'ensemble des communes, selon une clé de répartition à préciser. Il nous paraîtrait ensuite indispensable que le FEC puisse élargir la palette de ses soutiens financiers dans le domaine culturel. Si la possibilité de financer des investissements relatifs à de nouveaux lieux demeure indispensable, il ressort de nos discussions qu'un soutien supplémentaire, ponctuel ou régulier, en matière d'aide à la création permettrait de combler un manque. Quant à une éventuelle participation financière du FEC aux charges de fonctionnement de lieux ou d'institutions revêtant un intérêt clairement intercommunal ou régional, elle serait évidemment la bienvenue.

[En marge du Forum, les représentants du RAAC sont prêts à contribuer, aux côtés de l'ACG, de la Ville ou de l'Etat, à toute réflexion ou à tout projet allant dans ce sens.]